

Email : [coursegrapille@aliceadsl.fr](mailto:coursegrapille@aliceadsl.fr)

tel : 0782665965



## Règlement

### Course nature de la grapille 2017

Seule la course du 13km sert de support au challenge Procompta de Doubs Terre de Trail

- **Article 1** : La course nature de la Grapille est une course pédestre ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, **autorisation parentale obligatoire pour les mineurs**.
- **Article 2** : L'Association La Torpésienne a souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident, contrat n° 2244756H. MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les autres participants s'assureront personnellement et prendront sous leur responsabilité tout accident de santé pouvant être du à la suite directe de l'épreuve.
- **Article 3** : La course nature de la Grapille est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés pour des parcours de 7 Km (course ouverte aux cadets, juniors, seniors et vétérans ; 5 km pour les minimes ) et 13 km (course ouverte aux cadets, juniors, seniors et vétérans). Courses jeunes gratuites l'après midi...
- **Article 4** : Nombre de coureurs est **limité à 500 sur les courses du matin** ; 400 pour celle de l'après midi.  
**Attention, les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.**
- **Article 5** : Tarifs : 8 € pour le parcours de 7 km, 12€ pour le parcours de 13 km. Courses jeunes gratuites y compris le 5 Km le matin.
- **Article 6** : Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- **Article 7** : Il est proposé 2 ravitaillements. (1 devant la salle polyvalente et 1 sur le parcours)

• **Article 8** : Chaque concurrent devra fournir une copie de licence sportive FFA (ou FF Triathlon) en cours de validité ou une copie de certificat médical **de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.**

**Le coureur pourra prendre le départ uniquement si cette mention figure sur le certificat médical.**

(Les copies ne sont pas restituées en fin d'épreuve) L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

**Rappel : aucun certificat médical ne sera délivré sur place, par le médecin de la course.**

Cet article ne concerne pas les jeunes coureurs nés après 2006 (poussins et école d'athlétisme) car ces courses ne sont pas chronométrées.

Néanmoins, les organisateurs incitent fortement les parents à faire examiner leur enfant par un médecin afin de détecter d'éventuelles contre indications à la course à pied.

• **Article 9** : Date limite des inscriptions : jusqu'au 19 octobre\* par courrier (cachet de la poste). Les inscriptions courrier sans le paiement de la course sont refusées.  
En ligne sur le site : [www.volodalen.com/courses/](http://www.volodalen.com/courses/)

**\*Attention, les inscriptions pourront être closes avant cette date dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.**

• **Article 10** : Les dossards seront retirés soit la veille de la course de 16h à 18h ou le jour de l'épreuve à partir de 8 h à la salle polyvalente.

• **Article 11** : Le dossard doit être fixé de façon visible (torse) sur le coureur (l'organisation ne fournit pas d'épingles à nourrice)

• **Article 12** : Tout coureur franchissant la ligne d'arrivée sans puce ne sera pas classé. De plus, toute perte de puce sera facturé 10 €.

• **Article 13** : Le départ de l'épreuve 7 km (et 5 km) sera donné à 9h30. Le départ de l'épreuve 13 km sera donné à 9h35. Les courses jeunes débutent à partir de 14h15.

• **Article 14** : En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier son parcours.

- **Article 15** : Tout participant faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible).
- **Article 16** : Aucun remboursement ne sera effectué. (Les coureurs peuvent venir chercher leur lot.) L'échange de dossard est interdit.
- **Article 17** : Les bâtons de course sont interdits.
- **Article 18** : L'accompagnement des coureurs par des vélos (ou autres moyens de locomotion) ou animal est strictement interdit. (Le parcours est interdit aux personnes sans dossard)
- **Article 19** : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.
- **Article 20** : Possibilité de faire garder gratuitement son sac (sans objet de valeur). L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de vol.
- **Article 21** : La remise des prix se fera à partir de 11h à la salle polyvalente.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

- **Article 22** : Récompenses :

un lot sera attribué au club ou à l'association la plus représentée sur les courses du 7km et du 13km .

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

13 Km : prime pour les 3 premiers et les 3 premières du classement général.

Lot, coupe ou médaille au premier de chaque catégorie H & F.

7 Km : Lot, coupe ou médaille :

- aux 3 premiers du classement général H & F.
- au premier de chaque catégorie H & F.

5 Km : minimes un lot au premier H & F.

Les organisateurs :

Emmanuel GAY et Alain GUYON